

Parcours Non Accompagné (par geste)

MaPrimeRénov' (MPR) et Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)



Plafond de ressources

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs Non éligible à MPR
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	Supérieurs à 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	Supérieurs à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	Supérieurs à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	Supérieurs à 64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	Supérieurs à 73 907 €
Par personne supplémentaire	+5 151 €	+6 598 €	+9 357 €	+9 357 €

Plafond de ressource disponible sur votre dernier avis d'imposition après la référence « Revenu fiscal de référence » (RFR)

Conditions d'éligibilité

- Logement construit depuis au moins 15 ans pour MPR ; 2 ans pour les CEE
- Le logement devra être loué comme une résidence principale pour une durée d'au moins 6ans pour les propriétaires bailleurs. Cette aide peut aussi être accessible à d'autres statuts, sous conditions. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller France Rénov'.
- Pour l'obtention des aides, il est indispensable de recourir à un professionnel **Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)** pour chacun de vos postes des travaux (sauf ceux mentionnés par cette pastille : ●). Pour en trouver un, vous pouvez consulter l'annuaire en ligne des professionnels reconnus RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>
- Les travaux doivent respecter des critères techniques, indiqués dans le document « Critères techniques d'éligibilité aux aides financières », et figurer avec les mentions obligatoires sur les devis et les factures.

Comment en bénéficier

Une fois votre situation définie, les travaux choisis, les entreprises RGE vérifiées et les devis obtenus, il est impératif, **avant de signer les devis et avant de commencer les travaux**, de déposer vos demandes d'aides en ligne.

1. Demande de prime des Certificats d'Économie d'Énergie (ou CEE / Prime Coup de Pouce)

La prime CEE peut être demandée auprès de l'organisme de votre choix, mais une seule fois par type de travaux.

Quelques exemple de site où demander cette prime

prime-energie-edf.fr

monespaceprime.engie.fr

primesenergie.fr

Certains artisans peuvent aussi faire la démarche pour vous.

Une fois votre demande de dossier réalisée en ligne, vous devez recevoir : un courriel de confirmation, un numéro de dossier et une lettre d'engagement.

2. Demande MaPrime Rénov' (MPR)

Vous devez ensuite déposer votre dossier sur maprimerenov.gouv.fr en y intégrant l'ensemble des devis de votre projet. Lors de la saisie, il vous sera demandé d'indiquer le montant de la prime CEE et de joindre la lettre d'engagement. Après dépôt, vous recevrez un courriel de confirmation avec un numéro de dossier : ce document est important, car il permet de démarrer les travaux.

3. Signature des devis et travaux

Une fois les dossiers déposés et les confirmations reçues, vous pouvez signer les devis avec la mention « Bon pour accord », la date et votre signature, puis commencer les travaux.

4. Versement des aides

Les aides sont versées après les travaux, une fois les factures payées et les justificatifs transmis. Il faut donc pouvoir avancer le montant des travaux. Pensez, si besoin, à l'Éco-PTZ.

Montant de l'aide

		MaPrimeRénov'			Montant Estimé CEE
		Très Modeste Taux Écrêtement 90% ²	Modeste Taux Écrêtement 75% ²	Intermédiaire Taux Écrêtement 60% ²	
	● Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	460 €
Chauffage	Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides) <i>Plafond MaPrimeRénov' 2 : 12 000 €</i>	5 000 €	4 000 €	3 000 €	≥ 1 500 € ¹ 780 €
	Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides) <i>Plafond MaPrimeRénov' 2 : 18 000 €</i>	11 000 €	9 000 €	6 000 €	≥ 1 500 € ¹ 860 €
	Pompe à chaleur (PAC) air/air	-	-	-	460 €
	Chauffage solaire combiné <i>Plafond MaPrimeRénov' 2 : 16 000 €</i>	10 000 €	8 000 €	4 000 €	≥ 1 500 € ¹ 800 €
	Chaudière à granulés	-	-	-	≥ 1 500 € ¹ 250 €
	Chaudière à bûches	-	-	-	≥ 1 500 € ¹ 250 €
	Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	55 €
	Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 250 €	1 000 €	500 €	55 €
	Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 250 €	750 €	500 €	55 €
	Radiateurs électrique performant en remplacement d'un ancien convecteur	-	-	-	10€ /radiateur
ECS	Chauffe-eau thermodynamique (CET)	1 200 €	800 €	400 €	85 €
	Chauffe-eau solaire individuel (CESI)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	110 €
	Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique) <i>Plafond MaPrimeRénov' 2 : 4 000 €</i>	2 500 €	2 000 €	1 000 €	≥ 1 500 € ¹ 150 €
Isolation	Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	11 €/m ²
	Isolation thermique des toitures - terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	7,5 €/m ²
	Isolation thermique des combles perdus	-	-	-	11 €/m ²
	Isolation thermique des murs, intérieur (ITI) ou extérieur (ITE)	-	-	-	11 €/m ²
	Isolation thermique d'un plancher bas	-	-	-	7,5 €/m ²
	Remplacement des fenêtres et porte-fenêtres en remplacement de simple vitrage	100 €/fenêtre	80 €/fenêtre	40 €/fenêtre	22 €/fenêtre
VMC	VMC simple flux (performante)	-	-	-	190 €
	VMC double flux (conditionné à un geste d'isolation)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	240 €
Divers	Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	-
	● Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	-

¹ dispositif « Coup de Pouce » en cas de remplacement d'une chaudière fioul ou gaz. Montant minimum dépend de plusieurs facteurs.

² En cumulant les aides MPR + CEE, le bénéficiaire ne peut pas toucher plus que le plafond (Plafond x Taux écrêtement)